



DERNIER RAPPEL SÉMINAIRES RETRAITE

Dernier rappel : il ne reste que quelques places pour les séminaires de planification de la retraite suivants :

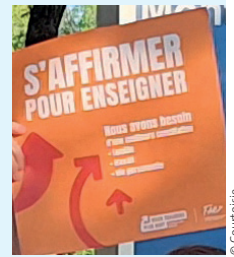
- 27, 29 et 31 janvier 2024 ;
- 10, 12 et 14 février 2024 ;
- 17, 19 et 21 février 2024.



Dans l'éventualité où les séances restantes affichent complet, sachez qu'il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente prévue à cet effet [sur le site de l'APRFAE](#).

● Isabelle Staniulis, conseillère

L'AIR DU TEMPS



© Courtoisie

UN AUTOMNE CHAUD

La saison juin-juillet-août 2023, qui correspond à l'été dans l'hémisphère Nord a été de loin la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. Ce n'est pas moi qui le dis, mais bien l'observatoire européen Copernicus. Le mercredi 6 septembre, Montréal a enregistré un record de chaleur. Vous l'avez toutes et tous ressentie dans vos classes. Nombreux ont été les profs à nous faire parvenir des photos du thermostat dans leur local : 29, 30, 31 degrés. Assez difficile de garder les élèves concentrés sur leurs apprentissages dans un tel contexte. Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) n'a pas jugé bon de fermer les écoles, comme l'ont fait d'autres centres de services. Pourtant, s'il est un endroit où on trouve le plus d'îlots de chaleur, c'est bien Montréal !

ÉCOLES VÉTUSTES

En 2022, 68 % du parc immobilier du CSSDM était considéré comme en mauvais ou très mauvais état. Les établissements montréalais sont vieux et n'ont pas été rénovés depuis belle lurette ! Bien souvent, il est impossible d'ouvrir les fenêtres. Quand on peut le faire, l'ouverture n'est pas assez grande pour faire circuler l'air et aérer les locaux. La pandémie nous l'a rappelé ! Il faut accélérer les rénovations et mettre nos écoles à niveau. Le ministre de l'Éducation répondrait sans doute à cela que le gouvernement caquiste est celui qui a investi le plus d'argent dans les infrastructures scolaires depuis de nombreuses années, que ça prend du temps pour mettre un chantier en branle, qu'il faut être patient. Peut-être est-il temps de simplifier les règles dans la bureaucratie ?

CONDITIONS DE TRAVAIL

Il est bien vrai que les gouvernements précédents ont pelleté les problèmes par en avant. C'est le cas pour les bâtiments et pour nos conditions de travail qu'ils ont regardé déperir. On voit aujourd'hui le résultat : désertion et abandon de la profession qui mène à une pénurie de profs. Le gouvernement actuel va devoir donner un grand coup pour remédier à cette situation. La négociation de notre *Entente nationale* est l'occasion idéale pour ce faire. Oui, nous sommes conscients qu'il y a beaucoup d'argent à injecter, les partis politiques précédents ayant été laxistes et chiches. Si le gouvernement Legault considère que l'éducation est vraiment sa priorité, il va devoir le faire. Sinon, les conditions d'exercice des profs et les conditions d'apprentissage des élèves vont continuer à empirer, comme la vétusté des établissements. Le système d'éducation publique est au fond du baril. Le Québec s'est doté d'un système d'éducation publique, mais le



gouvernement doit investir (et non dépenser !) l'argent des contribuables pour le remettre sur pied avant qu'il ne soit trop tard.

SOUTIEN DU CSSDM

Je me demande d'ailleurs souvent pourquoi les centres de services scolaires ne mettent pas plus de pression sur le gouvernement. Cette responsabilité ne revient pas exclusivement au personnel. En novembre 2016, à la suite d'une réflexion collective pour l'avenir de l'école publique montréalaise, les membres du personnel, les parents, les syndicats, les gestionnaires et le Conseil des commissaires de la CSSDM de l'époque avaient conjointement et solidairement adopté onze revendications communes. Je vous invite à lire ce document, puisque ces revendications ont toujours lieu d'être. Je vais quant à moi inciter les gestionnaires actuels du CSSDM à en prendre connaissance pour qu'ils puissent poursuivre l'engagement de leurs prédécesseurs. Qu'ils nous appuient et exigent eux aussi des investissements supplémentaires pour les écoles publiques montréalaises. Il m'importe de mettre en exergue une des revendications communes qui m'est chère :

Par souci d'équité et d'égalité des chances, compte tenu des défis particuliers à Montréal, que l'État investisse les sommes additionnelles nécessaires à la création d'environnements sains, beaux, fonctionnels et durables sur le territoire de la CSSDM.

L'automne sera chaud, nous devons nous y attendre. J'espère sincèrement que nous pourrions obtenir le soutien de tous nos pairs qui ont revendiqué de meilleures conditions pour l'école montréalaise en novembre 2016.



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

ENFANTS À CHARGE ET ASSURANCES COLLECTIVES

L'arrivée du mois de septembre nous rappelle malheureusement que l'été tire à sa fin, mais marque également la rentrée des classes des étudiants.

Si vous avez des enfants à charge âgés de plus de 18 ou 21 ans (selon votre contrat), vous devez signifier à votre assureur qu'ils fréquentent un établissement scolaire à temps plein, le cas échéant, afin qu'ils continuent à bénéficier de votre couverture d'assurance collective.

Nous vous invitons donc à confirmer le statut étudiant de vos enfants à charge auprès de votre assureur sans tarder afin d'éviter tout problème de remboursements auxquels vous auriez droit.



Bonne rentrée !

● **Marc Larouche, conseiller**

RAPPEL — CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE

Le camp d'éducation syndicale de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se tiendra à l'Estérel dans les Laurentides **du 12 au 14 octobre prochain**. Cette invitation s'adresse aux personnes qui ont moins de 5 années d'expérience syndicale.



Nous vous invitons à remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le 14 septembre**. Les places sont limitées ! Les membres retenus seront avisés le lundi 18 septembre.

● **Sue Bradley, vice-présidente**



RAPPELS — APPELS DE CANDIDATURES

TABLE DES SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

L'Alliance souhaite poursuivre les travaux entamés en 2022-2023 concernant les spécialistes au primaire et au secondaire. Si vous désirez faire partie de cette table, veuillez faire parvenir votre candidature **au plus tard à 15 h le vendredi 15 septembre 2023** en remplissant ce [formulaire](#).

COMITÉ SASAF-CSSDM

L'Alliance est à la recherche de deux enseignantes ou enseignants du champ 20 pour participer aux rencontres du Comité des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) 2023-2024.



Les membres intéressés doivent faire parvenir leur candidature **avant 15 h le vendredi 15 septembre 2023**, en remplissant ce [formulaire](#).

● **Sue Bradley, vice-présidente**

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA (CCSEHDAA)

Vous avez une expérience auprès des élèves à risque et des élèves identifiés qui font face à des difficultés diverses ? Il reste encore une place à pourvoir au sein du comité. Vous êtes invités à nous faire part de votre intérêt, **avant 15 h le vendredi 15 septembre 2023**, en remplissant ce [formulaire](#).

CPCEREHDAA

Nous sollicitons votre participation afin de pourvoir un poste régulier laissé vacant au Comité paritaire consultatif pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CPCEREHDAA).



Les membres intéressés doivent poser leur candidature **avant 15 h le vendredi 15 septembre 2023** en remplissant ce [formulaire](#).

● **Marie Contant, vice-présidente**

COMITÉ DES STATUTS

En raison du départ d'un membre du Comité des statuts de l'Alliance, nous lançons un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir un poste.

Le Comité des statuts se compose de cinq membres, ainsi qu'un membre du Conseil d'administration. Ses attributions sont notamment d'étudier tout projet d'amendement déposé avant le 1^{er} janvier, de conseiller tout membre qui a acheminé un avis de motion, de suivre le cheminement d'un avis de motion selon le chapitre 10 des statuts, d'analyser toute question qui lui est soumise par une instance de l'Alliance et lui formuler les observations ainsi que les recommandations permettant d'amender, d'abroger ou d'ajouter une ou plusieurs dispositions des statuts. Le comité se réunit en moyenne cinq fois par année, ou selon les besoins.



Les membres intéressés doivent remplir ce [formulaire](#), **avant 15 h le vendredi 6 octobre**. Merci de votre engagement.

● **Annie Favreau, conseillère**

COMITÉ D'ÉLECTION

Nous lançons un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir deux postes de substitut au Comité d'élection de l'Alliance.

Le Comité d'élection se compose de neuf membres et de deux substituts. Ses attributions sont d'organiser l'élection des membres du Conseil d'administration ainsi que d'organiser tout référendum selon les modalités prescrites par les statuts. Compte tenu des élections qui auront lieu en mai 2024, le comité devra se réunir une dizaine de fois au cours de l'année 2023-2024.



Les membres intéressés devront remplir ce [formulaire](#), **avant 15 h le vendredi 6 octobre**. Merci de votre engagement.

● **Alexis Richard, conseiller**



ERRATUM DANS UN POINT NÉGO

Dans le *Point nég*o numéro 13 du mois d'août, publié par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), des informations erronées figurent à la section *Maintenant, parlons de la modification du critère d'accès*. Voici les informations que vous auriez dû voir :

Les critères actuels donnant droit à une rente immédiate non réduite sont les suivants :

- 61 ans d'âge ;
OU
- Atteinte du facteur 90 avec un minimum d'âge de 60 ans ;
OU
- Cumul de 35 années de services aux fins de l'admissibilité, sans égard à l'âge.

Le service aux fins de l'admissibilité ne doit pas être confondu avec l'ancienneté ou l'expérience. Cette information figure sur le relevé de participation du RREGOP et également sur l'état de participation du RREGOP. Vous pouvez consulter le lien suivant à la section **service pour l'admissibilité** pour connaître les différents éléments qui le compose : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/rrsp/employeur/guide-employeur/education/Pages/liste.aspx?sujet=depart-de-la-personne-participant-a-un-regime-du-secteur-public>.



Chantal Forcier, conseillère
Isabelle Staniulis, conseillère

FORMATION SYNDICALE

MON RÔLE DE PERSONNE DÉLÉGUÉE

— TOUS
LES
SECTEURS

— CAF
— PH

Le rôle de personne déléguée est plus qu'un rôle de porte-parole des enseignantes et des enseignants auprès de la direction. Les gens qui forment l'équipe de personnes déléguées doivent également organiser les assemblées syndicales dans l'établissement, voir à la mobilisation, assurer une communication entre les différents comités syndicaux, etc. L'Alliance veut s'assurer que les personnes déléguées aient tous les outils dont elles ont besoin pour jouer leur rôle et ainsi valoriser l'importance de l'implication syndicale au sein de notre profession. Si ce rôle vous intéresse, cette formation s'adresse à vous.

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 3 octobre 2023 de 9 h à 15 h 30**, au Centre Antique.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 22 septembre 2023** en utilisant ce [formulaire](#).

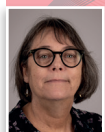


Patrick Trottier, vice-président
Élyse Bourbeau, vice-présidente

ÉDUCATION DES ADULTES — CPEPE

— EDA

Cette formation donnée uniquement pour les membres de l'éducation des adultes les guide dans votre rôle au sein du CPEPE. De nombreux aspects essentiels y seront traités, par exemple le rôle et les responsabilités des membres, le fonctionnement et la structure du comité. Bref, une foule de sujets qui ont un impact important sur le quotidien des enseignantes et enseignants. Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 4 octobre 2023 de 13 h à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi à partir de 12 h.



Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 22 septembre 2023** en utilisant ce [formulaire](#).

Line Lamontagne, vice-présidente

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION,
CONTACTER MELISSA HERNANDEZ PAR COURRIEL : formation@alliancedesprofs.qc.ca.**

RAPPELS

CPEPE

— FGJ

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 26 septembre de 9 h 30 à 15 h 30**, au Centre Antique. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 15 septembre** en utilisant ce [formulaire](#).

Élyse Bourbeau, vice-présidente
Patrick Trottier, vice-président

DIFFICULTÉ À SUIVRE LES ASSEMBLÉES ?

Cette session de formation se tiendra **le mardi 26 septembre de 17 h à 18 h**, en vidéoconférence Zoom.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 15 septembre** en utilisant ce [formulaire](#).

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

CPEPE

— FP

Cette session de formation donnée uniquement pour la FP, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 27 septembre de 13 h 30 à 15 h 30**, via Zoom.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 20 septembre** en utilisant ce [formulaire](#).

Line Lamontagne, vice-présidente

ENCORE UNE REMISE EN QUESTION DU TÉLÉTRAVAIL EN JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Depuis le début de l'année, il semblerait que certaines directions d'établissements informent les équipes-écoles que le télétravail lors des journées pédagogiques serait maintenant chose du passé, selon une directive reçue par le CSSDM. Ainsi, elles n'auraient pas le choix d'imposer aux enseignantes et aux enseignants d'aller à l'école lors de ces journées. Sachez que c'est FAUX !

Après vérification auprès des ressources humaines du centre de services scolaire, il appert qu'il n'y aurait pas de mot d'ordre de la part du CSSDM concernant la fin du télétravail lors des journées pédagogiques. Les lignes directrices provenant du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences n'auraient pas changé (document disponible sur ADAGIO sous le titre *Lignes directrices en matière de télétravail pour les employés des établissements du CSSDM*).

Cela étant, la direction a toujours son droit de gérance concernant le lieu où doit avoir lieu la prestation de travail lors d'une journée pédagogique.

C'est pourquoi il est important :

- 1) d'avoir un CPEPE dans votre établissement ;
- 2) d'inscrire le point à l'ordre du jour de votre CPEPE et faire la demande de pouvoir effectuer la prestation de service en mode télétravail pour ceux qui le désirent lors de la prochaine journée pédagogique.

Les arguments pour le télétravail sont nombreux et variés : coût de l'essence, pollution inutile, expertise des profs dans l'accomplissement de leur tâche, climat de confiance envers les employés, conciliation travail-famille-loisirs-ami(e)s-vie sociale, etc.

Avec la pénurie enseignante que nous vivons ainsi que la désertion de la profession, le télétravail ne coûte rien à l'employeur et se trouve à être un excellent incitatif au bonheur de plusieurs enseignantes et enseignants. Espérons que le message se rendra à qui de droit.



Patrick Trottier, vice-président

FÉMINISME

Une définition facile ? Pas tant que ça. C'est comme la résonance magnétique ou l'islamisme : la plupart des gens savent vaguement ce que c'est, mais quand vient le temps d'en fournir une définition précise, ils sont nombreux à patiner... Avis aux personnes qui croient que le féminisme vise la supériorité des femmes sur les hommes : vous faites erreur. Ce mouvement social lutte pour que les femmes et les hommes deviennent égaux, aient les mêmes droits et, plus largement, jouissent de conditions de vie décentes. Bref, il aspire à plus de justice pour tout le monde. C'est tout. Et ce n'est pas plus menaçant que ça !

Info NÉGO 2023

BOYCOTTAGE LIÉ À LA TÂCHE

Pour maintenir la pression, il est important de bien connaître et d'appliquer les actions de boycottage qui ont été votées pour la phase actuelle du plan de mobilisation. L'objectif de plusieurs moyens est de se réapproprier notre temps de travail afin d'accomplir les tâches que nous jugeons prioritaires. Dans ce sens, nous effectuons du travail personnel dans les heures des « autres tâches professionnelles » (ATP) prévues à notre tâche. Utilisons ce temps pour planifier et organiser. Bref, boycottons ce qui est imposé et jugé non essentiel par les enseignants.

Pour la participation aux comités non conventionnés, nous maintenons notre non-participation jusqu'à l'obtention d'une entente de principe. C'est d'ailleurs le message à donner à votre direction si elle vous rencontre pour inscrire la participation à un comité dans votre tâche. Il en va de même pour l'organisation des activités étudiantes (incluant les sorties). Il est possible que votre direction vous demande de participer à une activité étudiante. Cependant, il est important de ne pas faire la planification et l'organisation de cette activité.

Il est clair que ces actions entraînent des répercussions dans tous les milieux, mais nous devons absolument être cohérents et les tenir pendant les prochaines semaines de la phase de pression. Cette phase se veut intense, mais la plus courte possible. Nous avons besoin d'une amélioration de nos conditions de travail maintenant !



Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente

Rappels des actions importantes à appliquer cette semaine

- Boycottage des comités non conventionnés lors de la confection de la tâche.
- Aucune organisation des activités étudiantes faites par les enseignantes et enseignants.
- Accomplissement de toutes les minutes de travail personnel (TP) au lieu déterminé par chaque enseignante ou enseignant.
- Lors des ATP, les enseignantes et enseignants déterminent le travail à accomplir. Les enseignantes et enseignants planifient, corrigent et rencontrent des collègues. Cependant, ils continuent à participer aux comités conventionnés.

POUR TOUTE QUESTION EN LIEN AVEC LE PLAN D'ACTION, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC LE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPONSABLE DE L'ANIMATION SYNDICALE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.



© Alliance

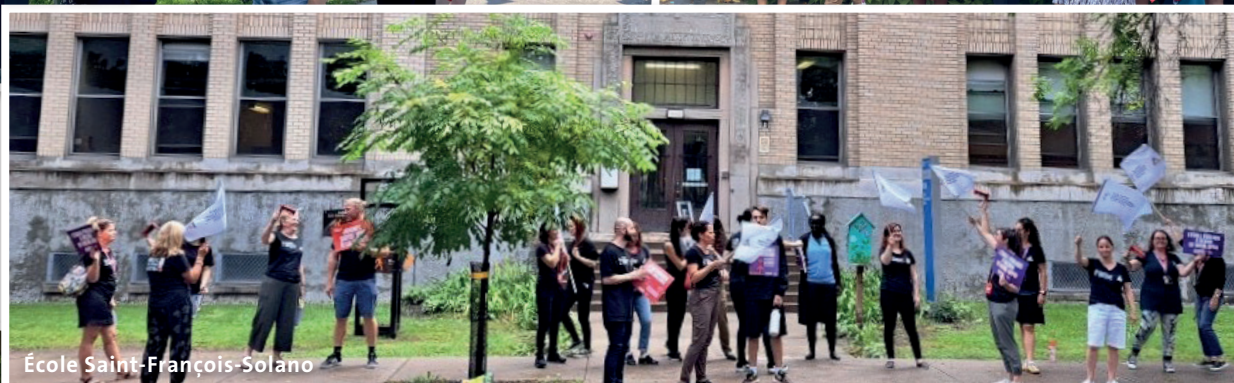
▲ Plusieurs membres de l'Alliance étaient présents à Québec le 7 septembre afin de soutenir la présidente de la FAE, Mélanie Hubert, et le Comité de négociation pour le dépôt du cahier de demandes priorisées.



École Atelier



École La Petite-Patrie



École Saint-François-Solano



École Saint-Gérard



École Montcalm